

SYNTHESE DES ENTRETIENS AVEC TROIS MAIRES

Engagement préalable

L'expérimentation CONCISE a impliqué trois communes de la Métropole de Montpellier.

Les trois maires ayant accepté de jouer le jeu du commanditaire, sans l'être officiellement, ont aussi en charge des mandats à l'échelle de la Métropole en lien avec les crises sanitaires et environnementales :

- Florence Brau, Maire de Prades-le-Lez (6107 habitants), Vice-présidente déléguée à la Santé, la Recherche et à l'Enseignement supérieur ;
- Véronique Négret, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone (10.405 habitants), Vice-présidente déléguée au littoral, à la prévention des risques majeurs, à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations ;
- Isabelle Touzard, Maire de Murviel-lès-Montpellier (1930 habitants), Vice-présidente déléguée à la Transition écologique et solidaire, à la Biodiversité, à l'Energie, à l'Agroécologie et à l'Alimentation.

Les trois communes contactées entre octobre 2024 et janvier 2025 ne sont pas « représentatives » des 31 communes de la Métropole, mais présentent l'intérêt d'être de tailles différentes (2000/6000/10500), composées de populations différentes (CSP, niveaux économiques) et d'être localisées dans des milieux diversifiés influant sur les représentations et pratiques en matière de lutte contre les moustiques.

A la réunion de lancement du 24 janvier 2025 incluant tous les acteurs du projet CONCISE les représentants des mairies ont confirmé qu'elles acceptaient d'accueillir l'expérimentation, de définir ensemble un mandat pour former un conseil citoyen commun aux trois communes, d'en recueillir les avis, pour réfléchir le dispositif institutionnel local dans lequel intégrer ces avis citoyens afin qu'ils contribuent à la prise de décision en matière de lutte contre les moustiques tigre et les maladies vectorielles, soit au sein de chaque commune soit à l'échelle de la Métropole de Montpellier.

Sur l'engagement de départ et le mandat des citoyens (Compte rendu de la réunion de lancement du 24 janvier 2025) : *Les collectivités ont un rôle important à jouer sur la gestion des crises, elles ont des compétences et surtout des outils réglementaires adaptés à différents types et niveaux de crises (sanitaire, environnementale...). Dans le cas présent, il n'y a pas encore de crise, et s'il y a crise elle sera différente de la crise COVID, où personne n'y connaissait rien, n'avait ni connaissances ni compétences spécifiques pour lutter contre. Une lutte anti-vectorielle liée aux moustiques repose sur des connaissances, elle permet de réfléchir en amont. Il est donc plus pertinent d'envisager avec ces collectivités engagées dans le projet et les citoyens qui seront mobilisés, qu'on se place en amont d'une possible crise, qu'il faut donc inciter les citoyens à réfléchir ce qu'elles pourraient faire en préparation d'une crise vectorielle et comment on rebondit après la crise (comment on va capitaliser). Par ailleurs en situation de crise, il y a des obligations, des protocoles réglementaires très opérationnels, auxquels les mairies ne peuvent se soustraire, ce sont des limites qu'il faut assumer. Ce qui va en faveur d'une perspective de mobiliser les citoyens pour réfléchir la préparation ou l'anticipation d'une crise, plutôt que la gestion de la crise elle-même. Cette réflexion sera utile par exemple pour construire un*

nouvel outil, un nouveau protocole comme le Plan communal de sauvegarde (PCS), car le PCS ne prévoit pas de crise liée aux moustiques, c'est donc une question à proposer : comment gérer ça au niveau d'une commune ? En somme il faut inviter les citoyens à se projeter dans un scénario probable pour se préparer à la crise sanitaire, et les inviter à se prononcer sur cette réalité probable. En sachant que les citoyens ne font pas tous la part de la nuisance due aux piqûres de moustiques et ne mesurent pas le risque sanitaire (développement de maladies comme la dengue, le chikungunya...) ; pour beaucoup ce risque est encore loin de leurs conceptions. Il y a donc nécessité d'aborder avec les citoyens : la nuisance, le risque sanitaire, la préparation à une crise, ce qui caractériserait enfin la crise liée aux moustiques. Le périmètre du débat va être différent selon ces étapes. Enfin, il faut rester prudent sur ce que deviendra l'avis de ces citoyens mobilisés, car l'expérience montre parfois que la légitimité de cet avis dans la commune n'est pas évidente. La nuisance, l'exposition au risque : ce sont des points à aborder, en sachant que les citoyens sont inégalement exposés aux risques sanitaires. De plus, il y a ceux qui sont très inquiets face aux risques de la maladie (dengue) pour eux et pour leurs animaux (la psychose anti-moustiques existe bien) : il y a ceux qui se demandent quels traitements la commune utilise contre les moustiques (inquiétude et crispation), et avec quels effets pour leur santé ; il y a ceux qui critiquent l'absence de prévention. Le mandat des citoyens proposé par le COPIL (24 janvier 2025) et accepté par les maires a donc été formulé sous la forme d'une question : Face à un risque d'épidémie de maladies transmises par les moustiques demain, qu'attendez-vous de votre commune et des pouvoirs publics ?

Après le premier échec de recrutement par la méthode de tirage au sort (mars 2025), les maires ont été sollicités par le groupe de portage le 7 avril 2025 en visio (2 maires présentes) pour définir un nouveau calendrier (13/14/28 juin 2025), et un nouveau mode de recrutement de volontaires à partir d'une campagne d'information ouverte à l'ensemble de la Métropole, pour confirmer aussi l'engagement des maires des villes d'accueil par rapport aux avis du Conseil citoyen de l'expérimentation CONCISE. Il a été précisé de nouveau que les mairies d'accueil ne sont pas les "commanditaires" du Conseil citoyen de crise, elles ne sont pas à l'initiative de ce mandat, elles ne représentent pas la Métropole, mais font partie de l'expérimentation pour tester la faisabilité du dispositif. Forcément limitée aux actions de leurs compétences à l'échelle communale, la prise en compte de l'avis du Conseil citoyen est aussi expérimentale pour les mairies d'accueil du projet CONCISE. D'autant plus que la période pré-électorale, contraignante vis à vis de nouvelles initiatives, commence en septembre 2025. Un engagement est pris cependant pour analyser les avis délibérés par le Conseil citoyen, pour les hiérarchiser, voir ce qui relève des communes, de la Métropole, de l'ARS, et pour analyser les obstacles ou les opportunités à faire intégrer l'avis dans le Plan communal de sauvegarde (PCS). Engagement aussi à faire remonter l'avis qui concerne la Métropole et les autres instances.

Les maires ont assistées personnellement à l'ouverture et aux premières séances de formation (13 et 14 juin). Elles ont été présentes ou représentées aux conclusions de la délibération du Conseil citoyen le 28 juin (une présente, une représentée et une excusée). Lorsque l'avis a été définitivement rédigé (6 octobre 2025) elles en ont été destinataires.

Un bilan de l'expérimentation a été proposé (par des représentants du groupe de portage de CONCISE) sur la base d'un guide d'entretien commun aux trois maires (et proche de celui qui a permis de réaliser des entretiens avec les citoyens après l'expérimentation). Ce guide d'entretien revient en particulier sur chaque recommandation émise par les citoyens. Ces entretiens ont eu lieu avec chaque maire et un adjoint, dans chacune des mairies (16 octobre,

14 et 16 novembre 2025). Les trois entretiens nous permettent de formuler la synthèse qui suit.

1. **Implication des maires :**

L'implication dans l'expérimentation a été maintenue, malgré les doutes de réussite et les difficultés d'une période pré-électorale. L'engagement est affirmé par une volonté politique de construire une démocratie citoyenne, et notamment en période de crise sanitaire depuis le COVID. Donc chacune des recommandations a été discutée sous l'angle de sa faisabilité. En rappelant que depuis septembre 2025 jusqu'aux élections municipales de mars 2026, aucune initiative nouvelle ne peut être prise, que la prise en compte lorsqu'elle est possible d'une recommandation dépend du renouvellement de leur mandat électoral, pour les deux maires qui se représentent. Cependant elles expriment une volonté de réaliser certaines de ces recommandations notamment celle d'inscrire la lutte anti-vectorielle dans leur PCS ou dans le Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) de la Métropole quand il sera établi. On comprend alors que la période n'est pas favorable à une suite immédiate et rapide et plus généralement, que les futurs commanditaires de Conseils citoyens délibératifs de type Concise, auront à tenir compte du calendrier électoral.

2. **Compétence.**

En fonction de la taille de la commune, la faisabilité des recommandations n'est pas la même. La compétence des maires est souvent limitée et le cadre précis de leurs actions n'est généralement pas assez clairement perçu par les citoyens. Aussi il est nécessaire de mieux former le panel citoyen, avec une pédagogie plus adaptée que celle de Concise, sur les compétences des communes et de la Métropole, en insistant notamment sur les différents échelons de compétence et surtout de décision, en cas de crise sanitaire. Il faut faire mieux comprendre dans quel contexte travaille une mairie, au besoin en incluant dans la formation du panel une sortie sur le terrain. On doit distinguer très nettement la différence entre la prévention d'une crise pour laquelle la commune a une compétence en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité alimentaire, et la gestion même de la crise sanitaire où leur rôle est d'appliquer les consignes nationales dont la verticalité à partir de la préfecture n'a fait que se rigidifier depuis le COVID. Les maires ne sont pas conviés dans la cellule de crise de la préfecture. En matière de démocratie participative cela pourrait être résumé par « *Nous ne sommes pas au Danemark !* ».

3. **Meilleur échelon.**

Le niveau intercommunale ou métropolitain est souvent évoqué comme le meilleur échelon à prendre en compte pour organiser un Conseil citoyen délibératif et pour tenir compte des recommandations. Les raisons sont nombreuses : possibilité de médiatiser le risque sur un territoire précis ; recrutement d'un nombre de citoyens suffisant ; mutualisation du personnel ou personnel dédié aux crises sanitaires et environnementales, réhabilitation des gardes champêtre pour aider à la prévention ; consolidation des PICS complets pour suppléer aux PCS souvent incomplets ou inexistantes, en incluant un protocole de gestion de risque liés aux maladies vectorielles. Plus précisément pour la Métropole de Montpellier il serait judicieux de faire mieux connaître le dispositif Concise dans la perspective de la prochaine mandature auprès du maire, du DGS et du directeur du pôle santé.

4. Recrutement des citoyens.

Le recrutement est possible si le sujet traité est suffisamment mature. L'enjeu doit déjà être approprié par la population. Cela aurait été plus facile de recruter pendant le pic de contamination. L'information par les supports municipaux n'est pas suffisante et efficace. Par expérience le recrutement en face à face et notamment dans les services sociaux de l'état (CCAS, Mission insertion...), est plus opérationnel. La réserve citoyenne mentionnée par les citoyens n'existe pas en tant que telle mais sous une appellation différente : « Réserve communale de sécurité civile » . Créer par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, ces réserves n'ont cependant pas été installées dans toutes les communes. Il y a donc nécessité de les généraliser et de former une partie des bénévoles qui la composent spécifiquement aux risques vectorielles (formation confiée à EID ou l'APIEU par exemple). Il n'y a pas mieux que des ambassadeurs, citoyens volontaires formés, issus de la population pour faire de la prévention.

5. L'expérimentation.

Volonté politique de s'impliquer dans le projet mais le dispositif CONCISE n'était pas toujours convainquant au départ. Tirage au sort difficile, même constat sur les grosses difficultés à recruter pour les actions de démocratie participative engagées par les maires elles-mêmes. Les journées de formation étaient denses et pertinentes : difficile de faire moins. Besoin que cette expérience soit connue, il faut donc soutenir une action de lobbying à la fois citoyen et scientifique. L'expérimentation et en particulier la formation aide à faire prendre conscience des risques et à faire monter les gens en compétence. Intervenir auprès des élus quel que soit le parti politique, et auprès des services publics spécialisés comme IED et ARS. De cette expérimentation on pourrait produire un document commun aux trois maires.